



République Française

COMMUNE LA CHENALOTTE

PROCES-VERBAL



Nombre de membres en
exercice : 11

Séance du 04 juillet 2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet, l'assemblée convoquée le vingt-huit juin deux mille vingt-trois, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, Maire :

Votants : 10

Sont présents : Dimitri COULOUVRAT, Valérie EL NIESS, Florian GAIFFE, François JOLYOT, Jérôme LENTIER, Agnès MARGUET, Monique MOREAU, Sylvie PERSONENI, Julien ROUBLOT, Christophe TSATSAS

Excusé : Christophe LE GAC

Secrétaire de séance : Monique MOREAU

La séance ouverte, Mme Monique MOREAU a été désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2023 a été adopté par les personnes présentes lors dudit Conseil.

DELEGATION AUX ADJOINTS

M. le Maire informe que l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *le maire est seul chargé de l'administration mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal* ». Ainsi, le Maire a seule compétence pour déléguer une partie de ses fonctions. Le Conseil municipal ne peut limiter l'exercice de cette compétence.

Il annonce les grands principes d'une délégation. Celle-ci :

- doit être prévue par un acte réglementaire (arrêté)
- doit énoncer de façon suffisamment précise les fonctions déléguées
- ne peut pas couvrir la totalité des fonctions attribuées au délégant
- ne peut produire d'effets avant son entrée en vigueur
- doit être publiée intégralement
- doit être transmise au préfet (contrôle de légalité)

Après discussion avec les intéressés, M. le Maire annonce les délégations suivantes :

Délégations données à Mme Valérie El Niess, 1^{ère} adjointe

- Affaires financières
- Projets et entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux, leur maintenance, le suivi des contrats d'entretien (extincteurs, chaufferie et réseau de chaleur),
- Examen des projets et le suivi des réseaux d'eaux (usées et pluviales) et assainissement,
- Organisation du travail des employés communaux, le suivi du travail ainsi que de leurs heures, mise à jour de leur cahier des charges

Délégations données à M. Florian Gaiffe, 2^{ème} adjoint

- Examen des projets et le suivi des travaux de voirie : réfection des chemins et des voiries, déneigement, éclairage public, fleurissement et entretien du cimetière,
- En matière d'urbanisme, réception et suivi des demandes préalables, des permis de construire, des permis d'aménagement, et des certificats d'urbanisme ainsi que projet de la mise en conformité du document d'urbanisme au SCOT
- Organisation des cérémonies, des événements culturels et festifs (*repas de la fête des mères, repas des Aînés, cérémonie des vœux, inauguration et autres agapes*),
- Affaires sociales. A ce titre, il sera notamment en charge des questions relatives aux affaires sociales et des actions envers les publics spécifiques, suivi des personnes fragiles ainsi que des associations villageoises

M. le Maire ajoute que ces délégations de fonction sont accompagnées d'une délégation de signature pour l'ensemble des délégations définies. La signature de tous les actes, documents, tous courriers et pièces administratives sera précédée de la mention « *délégation du maire* ».

DELIBERATION : INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS_DE_2023_048 et 049

M. le Maire explique aux membres du Conseil comment les indemnités du Maire et des adjoints sont calculées en précisant que les taux sont déterminés au niveau national en fonction du nombre d'habitants. En l'absence de M. le Maire qui s'est retiré, en vertu de l'article L2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Florian GAIFFE, 2^{ème} adjoint, prend la parole et propose aux membres du Conseil municipal plusieurs possibilités. Après le retrait de Mme la 1^{ère} adjointe et de M. le 2^{ème} adjoint et discussions, les élus, à 6 voix pour et 1 une abstention, fixent les montants des indemnités du Maire et des adjoints, de la prise de fonction jusqu'à la fin du mandat, comme suit :

Bénéficiaire	Taux : % de l'indice brut 1027	Montant Indemnité brute mensuelle
COULOUVRAT, Dimitri Maire	20.90 % de L'indice brut 1027	853.95 €
EL NIESS, Valérie, 1 ^{ère} adjointe	7.60 % de L'indice brut 1027	310.52 €
GAIFFE, Florian, 2 ^{ème} adjoint	7.60 % de L'indice brut 1027	310.52 €

DELIBERATION : INSTALLATION DES COMMISSIONS_DE_2023_50 et 051

M. le Maire informe que les commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux et ajoute que les membres desdites commissions sont élus au scrutin secret (L.2121-21 du CGCT) sauf si le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Après présentation des commissions et de leurs rôles, celles-ci sont constituées comme suit :

Commissions	Compétences	Président	Membres
Appel d'offres	Ouverture des plis	Dimitri COULOUVRAT	Titulaires Valérie EL NIESS Florian GAIFFE Agnès MARGUET Suppléants

			Monique MOREAU Julien ROUBLOT Christophe TSATSAS
Bâtiments communaux	Suivi et entretien des bâtiments	Valérie EL NIESS	François JOLYOT Christophe LE GAC Sylvie PERSONENI Julien ROUBLOT
Budget et impôt	Budget et financement des projets	Dimitri COULOUVRAT	Florian GAIFFE Agnès MARGUET Julien ROUBLOT Christophe TSATSAS
Forêt, environnement et agriculture	Questions liées à l'environnement, biodiversité, forêt et agriculture	Dimitri COULOUVRAT	François JOLYOT Jérôme LENTIER Julien ROUBLOT
Urbanisme et entretien du village	Entretien des voiries (chemins et rues), déneigement, éclairage public, entretien du cimetière, fleurissement	Florian GAIFFE	Christophe LE GAC Valérie EL NIESS Monique MOREAU
Vie communale et sociale	Cérémonies officielles, animations culturelles, actions sociales, relations avec les associations	Florian GAIFFE	Jérôme LENTIER Agnès MARGUET Sylvie PERSONENI Christophe TSATSAS
Employés communaux	Suivi du travail des employés communaux	Valérie EL NIESS	Dimitri COULOUVRAT Agnès MARGUET Sylvie PERSONENI Julien ROUBLOT
Eaux et assainissement	Eaux usées et pluviales, assainissement	Valérie EL NIESS	Christophe LE GAC Monique MOREAU Julien ROUBLOT
Communication	Site Internet, bulletin municipal, réseaux sociaux et autres	Dimitri COULOUVRAT	Florian GAIFFE Jérôme LENTIER Agnès MARGUET Christophe TSATSAS

DELIBERATION : CREATION DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL « CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT » DE_2023_052

M. le maire explique que selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune en intégrant des personnes extérieures au Conseil. Il informe qu'il souhaite en créer un pour les questions liées au cadre de vie et à l'environnement.

Après présentation de la charte de fonctionnement, des objectifs dudit Comité ainsi que de ses missions, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent M. le Maire à créer le Comité consultatif communal « cadre de vie / environnement »

- élisent les membres suivants : M. Dimitri Coulouvrat (maire), Valérie El Niess, François Jolyot, Jérôme Lentier et Julien Roublot
- décident d'intégrer 4 personnes extérieures. Les intéressés devront faire acte de candidature avant le 09 septembre

DELIBERATION : CREATION DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que par un souci de simplification administrative (simplification de la gestion budgétaire, comptable et administrative), le Centre Communal d'Action Social de La Chenalotte avait été supprimé il y a quelques années, que le CCAS continuait néanmoins à se réunir sans cadre légal.

Or, d'après M. le Maire, la législation permet aux communes de moins de 1500 habitants de remplacer le CCAS par un Comité Consultatif Communal d'Action Sociale (CCCAS). Comme précédemment, le CCCAS continuerait à organiser le repas des Aînés. Enfin, il propose que les membres de la commission « vie communale et sociale » fassent d'office partie dudit Comité, que celle-ci soit présidée par le Président de la commission et que les personnes extérieures travaillant déjà à l'organisation du repas des Aînés restent.

Après présentation et discussion et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal prennent la décision de créer le Comité Consultatif Communal d'Action Sociale avec les membres de la commission « vie communale et sociale », présidée par le président de ladite commission et les personnes extérieures travaillant déjà à l'organisation du repas des Aînés.

Compétences	Président	Membres
Organisation du repas des Aînés	Florian GAIFFE	Du Conseil Jérôme LENTIER Agnès MARGUET Sylvie PERSONENI Christophe TSATSAS Extérieurs au Conseil Sylvie MARTINS Sandra MONNAT André RENAUD

Afin de remplacer Mme Sylvie Personeni, dorénavant élue, le CCCAS recherche une personne extérieure. Les intéressés devront faire acte de candidature avant le 09 septembre.

DELIBERATION : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY_DE_2023_053

Après une présentation du Syndicat du Haut Plateau du Russey par Mme la 1^{ère} adjointe, Mme Valérie EL NIESS est élue déléguée titulaire, Mme Monique MOREAU, déléguée suppléante.

DELIBERATION : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT AU PARC NATUREL REGIONAL DU DOUBS HORLOGER_2023_054

Après une présentation du Parc naturel régional du Doubs Horloger, M. Dimitri Coulouvrat, Maire de la commune et Mme Valérie EL NIESS, 1^{ère} adjointe, ont été élus respectivement délégué titulaire et délégué suppléant.

DELIBERATION : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT SCOLAIRE_2023_055

Après une présentation des compétences du Syndicat scolaire Noël-Cerneux, La Chenalotte, Le Barboux, les membres du Conseil municipal désignent M. François Jolyot, M. Jérôme Lentier,

M. Christophe Tsatsas délégués titulaires et M. Christophe Le Gac, délégué suppléant. M. le Maire est membre de droit du Syndicat scolaire.

DELIBERATION : EMPLOI D'UN SAISONNIER EN CDD POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE_2023_056

M. le Maire rappelle que depuis quelques années, les communes de Noël-Cerneux et de La Chenalotte recrutent un saisonnier durant la période estivale pour l'entretien du village. Il précise que conformément à l'article 34 de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17,50 / 35^{ème} dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi no 84-53.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 17,50 / 35^{ème},
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire de l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial,
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 10 juillet et les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

DELIBERATION : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES_2023_057

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 08 juin 2023, fixant pour l'année 2023, le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales. Il précise que la revalorisation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires depuis la dernière instruction en date du 19 avril 2022 conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2023. Aussi et après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 125,06 € par an.

Extension et rénovation de l'école – création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

Mme la 1^{ère} adjointe fait le point des travaux en cours ou réalisés depuis la dernière séance du Conseil :

- L'entreprise Façades Bisontines a repris le soubassement. Suite à une erreur de couleur, celle-ci a été refaite. Par ailleurs, le meneau de la fenêtre côté cour est toujours en attente d'être habillé.
- Les caillebotis devant la nouvelle salle classe seront posés prochainement par l'entreprise Charpente Pontarlier.
- L'entreprise Burla installera les étagères sous les fenêtres de la salle de classe rénovée avant la rentrée.
- Les panneaux photovoltaïques ne sont toujours pas branchés. Mme la 1^{ère} adjointe ajoute qu'elle a contacté notre référent d'ENEDIS pour accélérer le dossier.
- Un point sera fait le 12 juillet avec l'ensemble des entreprises
- Le gros du travail reste l'administratif pour envoyer les factures aux financeurs pour récupérer ainsi les subventions et clôturer le dossier.
- Concernant la chaufferie bois après discussion avec l'entreprise Myotte et Cie et BET Gallet, il est préférable de la couper totalement pendant la période estivale et de la remettre en route dès que les températures le justifieront.

- Enfin, en septembre, les employés communaux auront une formation sur la chaufferie et toute la partie technique de l'école.

Concernant l'école, M. le 2^{ème} adjoint rappelle que l'inauguration de l'école se déroulera le samedi 30 septembre à 11h00 et informe de la présence d'ores et déjà de Mme la Présidente du département ainsi que du Directeur académique des services de l'Education nationale, inspecteur d'académie, M. Patrice Durand. Pour la réception, deux devis ont été demandés.

Points divers

- **Vente de bois** : M. le Maire informe que la vente de bois qui s'est déroulée à Levier le 20 juin rapportera à la commune 19'191 € HT. Il ajoute qu'à partir de juillet 2024, les mairies auront l'obligation de facturer directement aux acheteurs en lieu et place de l'ONF.
- **Présentation de la forêt communale** : M. le Maire rappelle qu'une présentation de la forêt communale sera faite par M. Kevin Vincent, technicien forestier de l'ONF, le samedi 09 septembre à partir de 9h00 : la visite du terrain sera complétée par une présentation du plan d'aménagement forestier et de l'état sanitaire de la forêt.
- **Eco-pâturage** : M. le Maire informe les membres du Conseil des quelques critiques entendues quant au coût de l'installation des moutons au centre du village mais il précise qu'une grande partie de ce coût a été financée par une dotation de 3000 € perçue, versée par l'état pour des actions favorisant la biodiversité. Enfin, il souhaite qu'à l'issue de cette première expérience, un bilan soit fait avec Max Paysage et qu'une décision, au regard de ce bilan, soit prise quant à une éventuelle reconduction de cette opération.
- **Association des petits écolos** : M. le Maire informe que ladite association qui avait déjà fait des panneaux l'année passée, ont créé un flyer « zéro mégot » afin de sensibiliser les habitants à la pollution générée de ces mégots lorsque ceux-ci sont jetés sur la voie publique. Celui-ci sera distribué à l'ensemble des habitants. Par ailleurs, et toujours sur ce même thème et pour cet objectif, village zéro mégot, des panneaux et des affiches seront créés et installés.
- **Employés communaux** : M. le Maire informe que M. Raymond Billod, qui a remplacé M. Dominique Prétot et après une année de stagiairisation, est titularisé à partir du 1^{er} juillet.
- **Conseil d'école** : M. le Maire fait un retour du dernier Conseil d'école qui s'est déroulé le 22 juin à Noël-Cerneux en présence de l'inspectrice d'académie. Pour l'instant, 148 enfants sont inscrits pour la prochaine rentrée et une 7^{ème} classe, selon le comptage qui sera réalisé le premier jour, pourrait ouvrir à Noël-Cerneux.

M. le Maire
Dimitri Coulouvrat

Secrétaire
Mme Monique MOREAU

